



Centre Hospitalier  
Vétérinaire des Cordeliers  
29 avenue du Maréchal Joffre  
77100 MEAUX

Tel : 01.64.34.11.55  
Fax : 01.64.33.32.35



Urgences assurées  
24h/24, 7j/7

#### Service de Médecine

Médecine préventive  
Médecine interne  
Cardiologie  
Imagerie

Dr C. BILLE  
Dr E. BOMASSI  
Dr AS. MEUNIER  
Dr E. RATTEZ

#### Service d'Ophtalmologie

Ophtalmologie médicale  
et chirurgicale

Dr Ph. DURIEUX

#### Service de Chirurgie

Traumatologie  
Chirurgie vidéo assistée  
Neurochirurgie  
Chirurgie thoracique et  
abdominale

Dr S. ETCHEPAREBORDE  
Dr A. GAUTHEROT  
Dr S. LIBERMANN

#### Service de Dermatologie

Dermato-allergologie  
Otologie

Dr C. DARMON

Chères Consœurs, Chers Confrères,

La nouvelle version du code de déontologie est éditée depuis le mois de Mars 2015.

De nombreuses modifications ont été apportées.

Parmi elles deux articles concernent la permanence des soins et la continuité des soins.

Le code impose dorénavant à chaque confrère une obligation d'assurer sa continuité et sa permanence des soins. Chaque vétérinaire est également dans l'obligation de faire connaître au public les conditions dans lesquelles il assure le suivi médical des animaux soignés (continuité, en particulier lors d'absences, de remplacements, de congés, de weekend et jours fériés), et la permanence des soins (urgences et gardes la nuit, les dimanches, les jours fériés).

Ces deux obligations peuvent être assurées soit personnellement, soit déléguées dans le cadre formalisé d'une Convention établie entre vétérinaires, et déposée auprès du Conseil Régional de l'Ordre.

Le CHV des Cordeliers est un établissement de soins ouvert 24h/24 et 7j/7, fort de plus de 10 ans de pratique et d'expérience de la gestion des urgences, de l'hospitalisation et des soins intensifs. Il répond au cahier des charges spécifique pour sa catégorie d'établissement de soins, en assurant une présence permanente et effective sur place au minimum d'un vétérinaire diplômé et d'une ASV, 24h/24 et 7j/7, en particulier pour la prise en charge des urgences la nuit, les dimanches et les jours fériés.

Conscients de l'importance et des implications que revêtent ces deux obligations pour votre exercice quotidien, nous sommes à votre service pour formaliser les Conventions de suivi médical et de permanence de soins que vous souhaitez, vous assurant ainsi une continuité de prise en charge de vos animaux et de leurs propriétaires, dans le strict respect de la déontologie : redirection vers le vétérinaire traitant, comptes rendus systématiques, confraternité, ... et cela **sans frais de rétribution pour cette prestation de services** (cf. article 5 de la convention de continuité et/ou de permanence des soins).

Des Conventions pré remplies sont à votre disposition sur notre site internet en cliquant sur le lien suivant :

[Engagements du CHV des Cordeliers en continuité de soin.pdf](#)

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Bien Confraternellement,  
L'équipe du CHV des Cordeliers